

24 0 1 8 2

**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
333 et 335 chemin de la Borie Blanche**

**Le Maire de la commune du SEQUESTRE**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

Considérant la démarche de la municipalité d'attribuer des numéros à toutes les habitations de la commune, même situées en campagne et adressées jusqu'à maintenant à un lieu-dit

Considérant qu'il est préconisé, dans les zones peu construites ou zones rurales, de choisir le système de numérotation métrique ; en l'occurrence le point zéro serait l'échangeur de la RN 88

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 attribuant à la parcelle cadastrée section AZ n°20 l'adresse : 1295 chemin de la Borie Blanche

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est attribué les numéros de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle		Immeuble	Numéro de voirie	Rue	Commentaires
section	numéro				
AX	10	maison	333	Chemin de la Borie Blanche	« Lieu-dit Naudy »
		appartement	335	Chemin de la Borie Blanche	« Lieu-dit Naudy »

**Article 2 :** Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF) et au service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois pour diffusion sur le site « [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr) ».

Fait au SEQUESTRE  
Le 2 octobre 2024

Arrêté publié le **07 OCT. 2024**  
Par Mairie du Séquestre

Le Maire,  
**Gérard POUJADE**



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.  
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

